



Compte-rendu 10^{ème} séance plénière (Projet soumis à la validation des membres INS)

Instance Nationale du Supportérisme (INS)

Vendredi 21 octobre 2022

Cette 10^{ème} séance plénière, qui s'est tenue le vendredi 21 octobre 2022, a été présidée par Madame Amélie Oudéa-Castéra (Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques).

27 Présents en salle Éric Tabarly :

Mme Séverine Adams (Présidente de l'association des Marines et Blanc d'Ile de France)/ **M. Romain Barnave** (Stadium Manager du club Stade de Reims)/ **M. Pierre Barthélemy** (Association Nationale des Supporters-ANS)/ **M. Frédéric Besnier** (Observateur/ Directeur de l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel-ANLSP)/ **M. Nicolas Blanchard** (Juriste- CDES de Limoges)/ **M. David Brinquin** (Chargé de mission prévention des incivilités, violences et discriminations dans le sport-Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics -DS3A-Direction des Sports)/ **M. Étienne Capon** (Directeur Général de la Ligue Nationale de Hand-LNH)/ **Mme Catherine Chenevier** (Sous-Directrice- Sous-direction de la sécurité, des métiers de l'animation et du sport & de l'éthique-DS3-Direction des Sports)/ **M. Marc Derrien** (Trésorier des Dunkers de Nanterre)/ **M. Yoann Dutitre** (Responsable Stades-Ligue Nationale de Rugby-LNR)/ **M. Savice Fabre** (Association Française du Corps Arbitral Multisports-AFCAM)/ **M. David Foltz** (Conseiller de Madame la Ministre)/ **M. Maël Garde-Provansal** (Chef de projet expérience stade et relation supporters-LFP)/ **M. Pierre Gasté** (Référént supporters d'Angers SCO)/ **M. Nicolas Hourcade** (Sociologue-personnalité qualifiée)/ **M. Gurvan Kervadec** (Directeur Général de la Ligue Nationale de Volley-LNV)/ **Mme Marie Leborgne** (Chargée de mission sur la prévention des risques -Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics -DS3A-Direction des Sports)/ **M. Franck Lemann** (Président de la Fédération Française des Supporters de Rugby-FFSR)/ **M. Ludovic Lestrelin** (Sociologue-personnalité qualifiée)/ **M. Hervé Mougin** (Président des Irrésistibles Français)/ **M. Nima Nikpey Khah** (Mission Juridique-Direction des Sports)/ **M. Philippe Piat** (Co-Président- Union Nationale des Footballeurs Professionnels-UNFP)/ **M. Yves Rançon-Meyrel** (Adjoint chef du bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics -DS3A-Direction des Sports)/ **M. Jean-Guy Riou** (Président de l'Union des Supporters Stéphanois-USS)/ **M. Arnaud Rouger** (Directeur Général de la Ligue de Football Professionnel-LFP)/ **M. Arnaud Szymanski** (Référént supporters du Racing Club de Strasbourg Alsace)/ **M. Mathieu Zagrodzki** (Chercheur en sciences politiques-personnalité qualifiée)/

22 Présents en distanciel :

M. François Bianchi (Trésorier de la Fédération Française des Supporters de Football Handicapés-FFSFH)/ **M. David Bonnet** (Vice-Président de l'Union Nationale des Supporters de Basketball-UNSB)/ **M. Thibault Delaunay** (Chef de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme-DNLH)/ **M. Lewis Calmettes** (Chargé de missions- Association Nationale Des Elus en charge du Sport-ANDES)/ **M. Jean-Jacques Demarez** (Membre du conseil d'administration- Comité Français du Fair-Play-CFFP)/ **M. Hugues Esteban** (Référént supporters de l'Olympique Lyonnais)/ **M. Ronan Évain** (Directeur Général de Football Supporters Europe)/ **M. Tomas Fior** (Responsable marketing-Communication et événementiel-Club de Chambéry Savoie Mont Blanc)/ **M. Mathias Frey** (Référént supporters de la SIG Strasbourg)/ **M. Yanis Idrissi** (Chef de projet relations institutionnelles et internationales - Fédération Française de Football-FFF)/ **M. Skander Karaa** (Directeur de cabinet de la Présidente du Comité National Olympique Sportif Français-CNOSF)/ **M. Quentin Larnaudie** (Président de l'association les Gouyats de



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Boulazax)/ **M. Aurélien Liné** (Président de l'association « *Le bout du monde* » de Brest)/ **M. Yannick Malacchina** (Chargé de mission manifestation sportives et réglementation fédérale des équipements sportifs -Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics -DS3A-Direction des Sports)/ **Mme Ariane Mallier** (Adjointe à la cheffe de bureau de la politique pénale générale-Direction des affaires criminelles et des grâces)/ **Mme Mathilde Mandelli** (Association Nationale des Supporters-ANS)/ **Mme Brigitte Masson** (Adjointe au Maire en charge des sports de la ville de Saint-Etienne-ANDES)/ **M. Christophe Montillet** (Chargé de mission réglementation des équipements sportifs – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage- Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics -DS3A-Direction des Sports)/ **M. Nicolas Raimbault** (Administrateur-Ligue Nationale de basket-LNB)/ **Mme Claire Stanescou** (Rédactrice au sein du bureau de la politique pénale générale-Direction des affaires criminelles et des grâces)/ **Mme Lisa Vallette** (Référente supporters-Castres Olympique)/ **M. Karim Ziady** (Conseiller municipal délégué en charge du sport de proximité de la ville de Paris- ANDES).

7 Excusés :

Mme Marie Aguiet (Adjointe au Maire de St Germain en Laye/ Association des Maires de France-AMF)/ **Mme Laurence Arribagé** (Adjointe au Maire de Toulouse en charge des sports et de la politique sportive-Conseillère métropolitaine-France Urbaine)/ **M. Pascal Lahousse** (Président du club Tourcoing Lille Métropole)/ **Mme Christiane Dodos** (Référente accueil au sein de l'association Les alpins FCG)/ **M. Thierry Lutter** (Président de l'association de supporters Les Fadas de Toulon)/ **M. Alexandre Maumont** (Directeur Sécurité-Racing 92 et Paris La Défense Aréna)/ **M. Bertrand Poupin** (Chargé de suivi de projet-Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer-Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires).

1- Ouverture des travaux par Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques



Madame la Ministre a ouvert les travaux en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des nouveaux membres, puisque cette 10^{ème} séance plénière a été l'occasion de réunir l'INS dans sa nouvelle configuration (celle issue du Décret n° 2022-1332 du 17 octobre 2022 relatif à la composition de l'Instance nationale du supportérisme¹ et de l'arrêté du 17 octobre 2022 portant nomination des membres de l'Instance nationale du supportérisme²). **Madame la Ministre** a indiqué que toutes les conditions étaient désormais réunies pour permettre à l'INS de devenir un acteur incontournable sur les enjeux du supportérisme (notamment ceux en lien avec les grands événements sportifs) de ces prochaines années.

Madame la Ministre a également salué l'aboutissement de plusieurs autres chantiers conduits ces derniers mois par l'INS au service des acteurs du supportérisme et en premier lieu des supporters. Parmi eux, le guide à destination des supporters et la 2^{ème} édition du Vade-Mecum à destination des référents supporters du football.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046437879>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046437966>



2-Inauguration de l'INS dans son format recomposé

Ce deuxième point-clé prévu à l'ordre du jour s'est articulé autour de trois temps :

1-Avant de faire un point précis sur ce qu'il faut retenir de cette réforme, **Madame la Ministre** a tenu à saluer chacun des nouveaux membres.

2-M. Yves Rançon-Meyrel (Adjoint au chef du -Bureau de l'Ethique sportive et de la protection des publics) a, ensuite, présenté deux éclairages sur la « *nouvelle INS* » :

1^{er} éclairage : la nouvelle composition de l'INS en quelques chiffres clés.

M. Rançon-Meyrel a d'abord rappelé que l'un des premiers enjeux de la « *nouvelle INS* » était de s'assurer d'une meilleure représentativité de l'ensemble des acteurs-clés en son sein mais aussi de prendre en compte la volonté exprimée d'un renouvellement de certains de ses membres.

En ce qui concerne son élargissement : **l'INS passe de 29 à 47 membres (configuration à partir du 17 octobre 2022³) soit une progression de 62% au niveau global. 16 nouvelles structures qui n'étaient pas représentées jusqu'ici intègrent désormais l'INS.**

En ce qui concerne le renouvellement des représentants de ses structures : si l'on inclut les nouveaux représentants (en lien avec l'élargissement de l'INS) et les remplaçants de membres qui sont récemment partis, **ce sont 28 nouveaux membres sur 47 qui font désormais partie de la « nouvelle INS ».**

Désormais, l'ensemble des 5 disciplines professionnelles (sport collectif : football, rugby, basket-ball, hand-ball et volley-ball) concernées par l'application de la loi du 10 mai 2016 sont représentées au sein de l'INS, ce qui va permettre la poursuite du déploiement de la loi du 10 mai 2016, notamment sur la question de l'extension du réseau des référents supporters à l'ensemble de ces 5 disciplines⁴. Cet objectif quantitatif et représentatif se décline au sein de chacun des 9 collèges⁵.

2^{ème} éclairage : la traduction de ce renouveau par collège.

M. Rançon-Meyrel a ensuite fait un focus sur les collèges qui sont les plus concernés par ce renouveau :

Collège 1 : En qualité de représentants des associations de supporters disposant de l'agrément délivré par le préfet ou, lorsque leur siège est à Paris, par le préfet de police

Enjeu concernant ce collège : élargir le nombre d'associations représentées et le nombre de disciplines représentées.

³ Ou plus précisément d'ici fin 2022 (en attente de la nomination d'un député, d'une sénatrice et d'un deuxième dirigeant du football).

⁴ Alors qu'aujourd'hui ce réseau n'existe concrètement qu'au sein du football, rugby et basket-ball.

⁵ La Ministre des Sports, le Député et le Sénateur ne font pas partie d'un collège spécifique, mais ils sont intégrés dans le calcul du nombre total de membres présents au sein de l'INS.



Traduction dans le cadre de la « nouvelle INS » : nous passons de 10 à 12 structures membres. 5 nouveaux représentants viennent de rejoindre ce collège. Ce collège est élargi au hand-ball et à une nouvelle association de football. Pour l'instant, le volley-ball n'est pas représenté au titre de ce collège.

Collège 2 : En qualité de représentants des associations sportives ou des sociétés sportives qui participent aux compétitions organisées par une ligue professionnelle

Enjeu concernant ce collège : permettre une représentation des dirigeants sportifs puisque nombre d'avancées de l'INS dépendent aussi de l'appropriation qu'en font les clubs (notamment par rapport à la place du référent supporters dans le paysage local du supportérisme). Il était donc important d'avoir des dirigeants autour de la table.

Traduction dans le cadre de la « nouvelle INS » : nous passons de 5 à 10 structures membres. 5 nouveaux représentants viennent de rejoindre ce collège. Une dernière nomination est à venir concernant un deuxième dirigeant issu du football.

Les 5 disciplines sont désormais représentées au sein de ce collège.

Collège 3 : En qualité de représentants des ligues professionnelles

Enjeu concernant ce collège : impliquer l'ensemble des ligues concernées par la loi du 10 mai 2016 dans les travaux de l'INS (grâce notamment à une reconnaissance plus officielle quant à leur place dans cette instance).

Traduction dans le cadre de la « nouvelle INS » : nous passons de 1 à 5 structures membres. 4 nouveaux représentants viennent de rejoindre ce collège.

Les 5 disciplines sont désormais représentées au sein de ce collège.

Collège 6 : En qualité de personnalité qualifiée à raison de leurs compétences en matière de supportérisme

Enjeu concernant ce collège : revenir aux origines de ce que l'on entendait par personnalité qualifiée, à savoir une personnalité reconnue pour ses travaux et publications autour du supportérisme.

Traduction dans le cadre de la « nouvelle INS » : nous restons sur trois personnalités qualifiées, mais une nouvelle personnalité intègre ce collège.

Collège 7 : En qualité de représentants de structures concernées par les enjeux du supportérisme

Enjeu concernant ce collège : il s'agit de la grande nouveauté de la « nouvelle INS » puisque ce collège n'existait pas dans la configuration précédente. Il intègre des structures qui jouent aussi un rôle-clé sur le supportérisme tant au niveau national qu'au niveau européen.

Traduction dans le cadre de la « nouvelle INS » : 4 nouveaux représentants viennent de rejoindre ce collège. Pour ce qui concerne M. Évain (Directeur général de Football Supporters Europe), déjà présent



dans l'ancienne configuration, il intègre ce collège, par souci de cohérence avec la nouvelle architecture de l'INS.

Collège 9 : En qualité de représentants élus désignés respectivement par l'Association des maires de France, l'Association nationale des élus en charge du sport et France Urbaine

Enjeu concernant ce collège : renouvellement complet des représentants de l'AMF et de l'ANDES et intégration d'une nouvelle structure, France Urbaine.

Cette dernière porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

Sa présence est importante concernant plusieurs de nos enjeux sur l'accueil et les déplacements de supporters. De son côté, le ministère chargé des transports (au titre du collège 8 des représentants de l'État) a confirmé souhaiter renforcer sa présence et son implication au sein de l'INS.

Intervention de madame la Ministre :

Madame la Ministre a rappelé que cette réforme s'inscrivait dans le cadre du rapport des députés BUFFET et HOULIÉ, dont elle a suivi la préconisation d'élargir l'INS, notamment pour représenter davantage les associations de supporters. Cette évolution traduit également son souhait de permettre une véritable représentation de toutes les disciplines sportives, tout en impliquant davantage les associations sportives ou en consacrant les structures compétentes en matière de supportérisme, comme le Comité français du fair-play ou l'Association française du corps arbitral multisport (AFCAM). **Madame la Ministre** a également insisté, en lien avec les objectifs de la « *nouvelle INS* » présentés en propos introductif, sur l'intégration de nouvelles personnes prêtes à s'investir au sein des groupes de travail, par leur expertise complémentaire permettant d'exploiter tous les leviers utiles à la promotion du supportérisme et à la cessation des violences dans les stades.

3-Un dernier temps a été consacré à l'examen du nouveau projet de règlement intérieur de l'INS⁶. La nouvelle version a été présentée par **M. David Brinquin** (Chargé de mission sur la prévention des incivilités, violences et discriminations au sein du Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics).

En effet, pour veiller à ce que cette nouvelle dynamique impulsée ce jour ne s'essouffle pas rapidement, un règlement intérieur réajusté sur certains points a été soumis à l'adoption des membres de l'INS. L'objectif vise aussi à rendre son application, par tous, la plus cohérente et réaliste possible.

Ce règlement intérieur a été maquetté par le bureau de la communication du ministère, un point salué par les membres de l'INS.

⁶ Appelé à succéder à celui validé lors de la 5^{ème} séance plénière du 28 octobre 2019.



Les membres ont été invités à transmettre leurs dernières remarques à **M. David Brinquin** pour qu'une version définitive puisse être transmise avec le relevé de décisions d'ici fin novembre 2022. Ce nouveau règlement deviendra effectif à compter de la reprise des groupes de travail (prévue dès début décembre 2022).

3- Présentation et validation de nouveaux outils pour améliorer la transparence et l'information des acteurs du supportérisme

M. David Brinquin a présenté les deux outils destinés à l'ensemble des acteurs du supportérisme :

- la 2^e édition du vade-mecum à destination des référents supporters dans le football ;
- la 1^{ère} édition du guide pratique et juridique à destination des supporters.

M. David Brinquin a insisté sur trois enjeux autour de ces deux outils :

- leur inscription dans une offre globale, à jour et gratuite, d'outils de prévention (sur toutes les problématiques relatives à l'Éthique sportive couvrant le champ de compétences du MSJOP) au service de l'ensemble ou de chaque acteur du sport ;
- leur inscription dans une démarche visant à donner une visibilité aux travaux du ministère et de l'INS pour accompagner concrètement ce renouveau de l'approche du supportérisme, et à apporter une réponse concrète aux objectifs fixés par le législateur pour donner un sens à ce renouveau de la politique de gestion du supportérisme français, tel que décidé en 2016 ;
- la volonté du ministère et de l'INS d'améliorer la transparence et l'information auprès de l'ensemble des acteurs du supportérisme.

Les membres ont été invités à transmettre leurs dernières remarques à **M. David Brinquin** pour qu'une diffusion puisse être réalisée d'ici fin novembre 2022. Les membres de l'INS ont salué l'investissement de Madame la Ministre pour accompagner la promotion et la diffusion de ces deux outils.

4- Plan d'action pour lutter contre les violences dans les stades

Ce quatrième point, placé au cœur des enjeux de l'INS, s'est articulé autour de trois temps :

1- Une présentation par **M. Thibaut Delaunay** (Chef de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme) d'un premier bilan du début de saison sportive 2022/2023. Parmi les enseignements à retenir de ce début de saison par rapport à la saison sportive 2021/2022 :

- Une hausse sensible du nombre d'interpellations notamment en lien avec la coupe d'Europe (+ 48%) ;
- Les principaux faits donnant lieu à interpellation : Violences – Pyrotechnie ;
- Une baisse du nombre d'interpellations pour intrusion malgré l'augmentation apparente du phénomène ;
- Une baisse des arrêtés ministériels d'interdiction de déplacement, qui est à saluer compte tenu des progrès réalisés par rapport à la saison précédente ;



- Une baisse des arrêtés préfectoraux d'interdiction totale de périmètre / Une nette progression des arrêtés d'encadrement pour privilégier les déplacements ;
- Une hausse des interdictions de stade avec une nette proportion d'interdictions judiciaires (128 IJS et 52 IAS au 21 octobre 2022).

Cette saison sportive est aussi marquée par une systématisation des réunions préparatoires et une vigilance particulière autour des rencontres dites à risques.

En complément, **M. Delaunay** est revenu sur la poursuite et l'extension du dispositif du Policier Référent Supporters Visiteurs (PRSV), mis en place par la fondation Daniel Nivel. La 1^{ère} phase d'expérimentation a concerné 3 sites / 18 matches / 5000 supporters et s'est conclue par plusieurs enseignements positifs : l'absence d'incident majeur, une bonne articulation avec le référent supporter et une présence ayant permis la désescalade des tensions dans certaines situations. La saison sportive 2022/2023 marque le passage à une phase 2 (avant une possible généralisation du dispositif). Cette phase 2 est étendue à 9 nouveaux sites, au recrutement de 19 policiers référents (lesquels ont pu bénéficier d'une formation les 30 juin et 1^{er} juillet 2022).

À la demande de **Madame la Ministre**, les membres de l'INS ont souligné l'intérêt de ce dispositif de policier référent supports visiteurs, qu'il convient de développer davantage.

Dernière précision de **M. Delaunay** concernant la nécessité de renforcer la lisibilité et le contenu du dispositif de circulaires (2019 à 2022) sur la politique de gestion des débordements de supporters : les remontées faites par le GT INS sur le sujet ont été relayées au sein de son ministère. À ce stade, **M. Delaunay** ne souhaite pas s'avancer sur la décision qui sera prise.

2-Madame la Ministre a présenté aux membres de l'instance ses réflexions sur ce que pourrait être le nouveau plan de lutte contre les violences dans les stades (appelé à succéder au 1^{er} plan interministériel du 16 décembre 2021). L'enjeu de ce nouveau plan : clarifier le rôle de chacun des acteurs au niveau national dans le dispositif de lutte.

Madame la Ministre a d'abord rappelé quelques éléments de contexte (prochains grands événements sportifs internationaux notamment) obligeant la France à « *monter encore d'un cran collectivement dans l'action* », notamment celle consistant « *à porter collectivement une ambition plus forte pour un véritable retour de la fête populaire dans nos stades* ». Pour y parvenir, **Madame la Ministre** a fixé un objectif : « *lutter inlassablement contre les violences dans les stades de football, qui minent notre quotidien et abîment l'ensemble du sport français. Il ne s'agit pas ici de stigmatiser une discipline sportive, mais d'être lucide sur la réalité des faits et surtout d'agir pour sortir de nos enceintes les voyous qui n'aiment ni le sport, ni le football* ».

Pour y parvenir, **Madame la Ministre** a proposé à l'ensemble des ministères concernés et aux instances dirigeantes de construire un plan d'action global, qu'elle souhaite porter avec les membres de l'INS. S'en est suivie une présentation de ce plan, autour de trois axes :



1^{er} axe : En amont des rencontres

L'objectif serait de favoriser toutes les conditions pour leur déroulement serein, qu'il s'agisse de la sécurité des infrastructures, de la préparation des déplacements des supporters, de la maîtrise des jauges de spectateurs visiteurs, du respect des zones protégées, du recrutement et de la formation des stadiers, de la reconnaissance du rôle de référent supporters. Un challenge dont la réussite impliquera une plus étroite collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris l'UEFA lors des compétitions européennes et pas seulement pour les matchs considérés à risques.

Avis INS : Sur ce point, les membres de l'INS ont approuvé les mesures proposées. Ils ont cependant estimé que le chantier relatif à la revalorisation des stadiers dépassait le champ de compétences de l'INS. Néanmoins, l'INS pourra apporter sa contribution à la réflexion d'ensemble conduite par ailleurs.

2^{ème} axe : Pendant les rencontres

L'objectif serait de permettre l'expression du supportérisme dans des conditions sécurisées⁷, de redoubler de vigilance sur les débordements, de traiter immédiatement toutes les violences en identifiant chaque auteur. C'est aussi de réfléchir à une billetterie plus fonctionnelle, authentifiable et permettant une véritable application de toutes les interdictions de stade, tout en étant un levier d'amélioration de l'expérience spectateur (avec, par exemple, un système d'alerte et de communication en cas de difficultés dans les transports pour aller au stade). Le ministère lancera très rapidement sur ce sujet une mission dédiée, à laquelle l'INS devra bien sûr contribuer, afin de formuler des préconisations opérationnelles à destination des autorités publiques et des clubs.

Avis INS : Soutenant les mesures envisagées, les membres de l'INS ont estimé que l'Instance devra apporter sa vision, à travers notamment le GT relatif aux sanctions et le lancement d'une étude visant à définir les conditions de mise en place d'une billetterie nominative authentifiée, autrement dit un système de billetterie individualisé et authentifiable apportant une meilleure expérience au spectateur. Les membres de l'INS seront invités à faire part de leurs remarques et propositions sur ce sujet.

3^{ème} axe : Après les rencontres

L'objectif consiste à ce que tous les auteurs de violences par leur geste comme par leur parole soient sanctionnés à hauteur de leurs actes (avec le souci de Madame la Ministre qu'ils puissent en être encore mieux informés), tant par la Justice que par les clubs, ou fassent l'objet de mesures administratives pour prévenir la récidive. Madame la Ministre a tenu à rappeler qu'une bonne partie du travail a été fait sur l'encadrement des sanctions collectives, avec tout le travail de la LFP et de l'UEFA pour éviter des huis clos systématiques et améliorer la grille disciplinaire. De même, un dialogue plus serein avec les préfets a permis de limiter les interdictions de déplacement. Néanmoins, d'autres

⁷ **Madame la Ministre** a notamment fait référence à l'expérimentation portée par l'INS sur l'utilisation des engins pyrotechniques. Elle a confirmé la publication du décret d'encadrement d'ici la fin de l'année 2022.



champs restent à investiguer pour sortir les personnes violentes des stades. De même, un renforcement de l'information sur les dispositifs de sanctions applicables serait bienvenu.

Avis INS : Sur ce point, les membres de l'INS ont validé l'objectif poursuivi pour améliorer la situation actuelle et ont rappelé la nécessité de mettre en place un guide de procédures destiné, entre autres, à clarifier le rôle de chaque acteur dans la lutte contre les débordements dans les stades ou encore ce à quoi s'expose juridiquement un supporter lorsqu'il commet un débordement dans et autour des enceintes sportives. Un chantier qui pourrait être piloté directement par l'INS (sans passer par la création d'un groupe de travail régulier).

Les membres de l'INS sont invités à transmettre leurs remarques à la direction des Sports sur le tableau récapitulatif des chantiers de l'INS, en intégrant les éléments discutés ce jour.

5- Clôture des travaux par Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Madame la Ministre a remercié l'ensemble des membres pour les riches échanges de la matinée et l'accueil favorable qu'ils ont réservé au projet de plan de lutte contre les violences dans les stades. Les échanges de ce jour seront relayés auprès des autres autorités publiques en vue de la validation de ce nouveau plan, qui devrait être opérationnel début 2023. **Madame la Ministre** a assuré les membres de l'INS de sa volonté de travailler avec eux et de s'appuyer autant qu'il le faudra sur l'INS pour permettre à la voix du ministère sur ce sujet d'être encore plus audible et de porter encore plus loin. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h52.

Rédacteur du compte rendu : David Brinquin (Chargé de mission prévention des incivilités, violences et discriminations dans le sport-Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics - Direction des Sports)

Validation du compte rendu : INS

Date de validation du compte rendu : 13 janvier 2023.



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

